



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

Présents M.M. : VELAY R.- CORPORANDY P.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- MICOL G.-
JACQUEMOUD P.- COLLE E.- FACCHINI M.-
GALTRAIN P.- DROGREY C.- AUTHIER J.C.

Pouvoirs M.M. : NOËL M.J. à REDELSPERGER A.M.
VIZZA E. à VELAY R.
AUTRAN C. à PEYRE J.
ZATILLA A. à CORPORANDY P.

Excusés M.M. : PIGNATO L.- GRILLI N.- CERESA C.

Les conseillers présents, au nombre de douze, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, conformément à l'article 29 du Code des Communes : Madame Anne-Marie REDELSPERGER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2019

⇒ Le compte-rendu du Conseil municipal du 24 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

M. Pierre CORPORANDY demande la parole pour demander des explications concernant l'article paru dans le journal « Nice-Matin », le dimanche 31 mars 2019. Cet article, non signé, fait « mauvaise presse » et n'encourage pas le développement du Village, qui met en cause le Conseil Municipal et M. le Président du Département des Alpes-Maritimes.

Il demande à l'ensemble du Conseil Municipal de voter une motion pour obtenir un démenti de cet article et de solliciter des explications de la part de Nice-Matin ;

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

FINANCE / BUDGET

1. Approbation des comptes de gestion 2018

1.1. Budget général de la Commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2018 et correspond en tout point au compte administratif de la commune :

Recettes de fonctionnement :	1 821 629.54 €
Dépenses de fonctionnement :	1 561 803.69 €
D'où résulte un excédent de :	259 825.85 €
+ excédent 2017 :	341 537.30 €
D'où résulte un excédent total de :	601 363.15 €
Recettes d'investissement :	99 957.36 €
Dépenses d'investissement :	109 092.09 €
D'où résulte un déficit de :	- 9 134.73 €
+ excédent 2017 :	818 517.00 €
D'où résulte un excédent total de :	809 382.27 €

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

1.2. Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2018 et correspond en tout point au compte administratif de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Recettes d'exploitation :	541 620.70 € + 93 467.00 € d'excédent 2017
Soit, recettes totales d'exploitation :	635 087.70 €
Dépenses d'exploitation :	519 288.46 €
D'où résulte un excédent de :	115 799.24 €
Recettes d'investissement :	226 789.30 € + 105 932. € d'excédent 2017
Soit, recettes totales d'investissement :	332 721.30 €
Dépenses d'investissement :	221 575.13 €
D'où résulte un excédent de :	111 146.17 € (comprenant RAR 18 801.00€)

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

1.3. Budget de la Régie du réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il reprend les résultats de clôture de l'exercice 2018 et correspond en tout point au compte administratif de la régie du réseau de chaleur :

Recettes d'exploitation :	226 334.67 €
Dépenses d'exploitation :	145 375.01 €

D'où résulte un excédent de :	80 959.66 €
- déficit 2017 :	- 12 083.45 €
D'où résulte un excédent total de :	68 876.21 €
Recettes d'investissement :	30 551.94 €
Dépenses d'investissement :	45 680.26 €
D'où résulte un déficit de :	- 15 128.32 €
+ excédent 2017 :	265 884.46 €

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes administratifs 2018 et affectation des résultats

2.1. Budget général de la Commune

Dans le cadre de l'opération de sécurisation de la source du Déroubet par la Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 821 629.54 €
Dépenses de fonctionnement :	1 561 803.69 €
D'où résulte un excédent de :	259 825.85 €
+ excédent 2017 :	341 537.30 €
D'où résulte un excédent total de :	601 363.15 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **560 000.00 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	99 957.36 €
Dépenses d'investissement :	109 092.09 €
D'où résulte un déficit de :	- 9 134.73 €
+ excédent 2017 :	818 517.00 €
D'où résulte un excédent total de :	809 382.27 €

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2.2. Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	541 620.70 € + 93 467.00 € d'excédent 2017
Soit, recettes totales d'exploitation :	635 087.70 €
Dépenses d'exploitation :	519 288.46 €
D'où résulte un excédent de :	115 799.24 €

Le Conseil décide d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation de **32 000.00 €** au compte 1068 en section d'investissement

Recettes d'investissement :	226 789.30 € + 105 932. € d'excédent 2017
Soit, recettes totales d'investissement :	332 721.30 €
Dépenses d'investissement :	221 575.13 €
D'où résulte un excédent de :	111 146.17 € (comprenant RAR 18 801.00€)

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

2.3. Budget de la Régie du réseau de chaleur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de M. Pierre CORPORANDY, premier adjoint, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	226 334.67 €
Dépenses d'exploitation :	145 375.01 €
D'où résulte un excédent de :	80 959.66 €
- déficit 2017 :	- 12 083.45 €
D'où résulte un excédent total de :	68 876.21 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **68 876.21 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	30 551.94 €
Dépenses d'investissement :	45 680.26 €
D'où résulte un déficit de :	- 15 128.32 €
+ excédent 2017 :	265 884.46 €
D'où résulte un excédent total de :	250 756.14 €

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

1. Vote des Taux des taxes locales 2019

Monsieur le Maire donne connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2019, notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il propose de fixer les taux de la fiscalité communale pour comme suit :

Taxes	Taux commune 2017	Taux commune 2018	Taux commune 2019	Evolution
Taxe d'habitation	18,09	18,09	18,09	0
Taxe foncière (bâti)	15,46	15,46	14,35	-1.11
Taxe foncière (non bâti)	35,19	35,19	35,19	0
Cotisation foncière des entreprises	18,92	0	0	0

M. Jean-Pierre DAVID expose qu'une baisse de 1,11 % a été faite sur la Taxe Foncière (bâti) pour compenser l'augmentation de la nouvelle taxe des ordures ménagères (13,87 %) calculée sur la base de la taxe foncière. Le souhait pour la commune est de ne pas dépasser 47 % de taxes et de revenir à 45 % dans les 2 prochaines années.

M. Pierre CORPORANDY remercie M. Jean-Pierre DAVID. Il explique que ce soit une taxe ou une redevance, l'enveloppe globale reste la même. Le produit attendu est le même. Rien n'a changé depuis la création de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. Vote des budgets primitifs 2019

3.1. Budget communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019.

Il est à noter que le chapitre 11 est en forte augmentation.

Une augmentation est également significative pour le personnel : 47 % au lieu de 42 %.

Il faudrait améliorer le fonctionnement, optimiser le temps de travail.

M. Jean- Pierre DAVID : Entre 2014 et 2018, les dotations ont baissées de 24 % ; la commune n'a jamais augmenté les impôts ! Les aides de l'Etat seront de plus en plus réduites.

M. Pierre CORPORANDY : Les charges sont en augmentation : 1,5 voire 2 % par an, ce qui aura un impact important sur le long terme. La C.F.E. est en baisse sur le territoire ! Il y a un mal être des entreprises. Il faut redonner une activité professionnelle à Puget-Théniers, une vraie attractivité.

Le budget de fonctionnement coûte cher, car il y a de plus en plus de service dont augmentation du personnel (Piscine, Salle de Sport, Médiathèque, Animation/Culture...).

Il faut prendre conscience d'équilibrer le Budget dans l'avenir.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté.

Recettes de fonctionnement à la somme de :	1 848 339.15 €
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 848 339.15 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	2 387 676.92 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	2 387 676.92 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3.2. Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement

La Régie de l'Eau compte actuellement 1090 compteurs.

M. Le Maire explique que la Régie de l'Eau et de l'Assainissement devrait passer en compétence à la C.C.A.A. en 2020. Ce dossier est encore à l'étude ; la première étude à démontrer que Puget-Théniers est une des communes la mieux équipée.

Une deuxième étude a été demandée par la C.C.A.A. On attend le résultat de la Phase II pour pouvoir se prononcer. La commune de Puget-Théniers ne supportera pas le coût des communes qui n'ont jamais investi dans l'Eau et dans l'Assainissement.

M. Pierre CORPORANDY : Le Budget Primitif de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement est identique à celui de la commune. Si on retire le report de l'excédent de 2017, on est limite. Equilibrer un Budget Primitif avec de l'excédent de fonctionnement, cela ne peut pas continuer...

Il est à noter une baisse des consommations, les administrés font de plus en plus attention. Il faudra prendre en compte la baisse de recettes pour les années à venir.

M. Christian DROGREY : Il expose que le problème des rejets des effluents de l'Abattoir reste un gros problème pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement (de la graisse et du sang en grosse quantité arrive toujours à la Station d'Épuration (photos à l'appui). Malgré les courriers, les mails et les engagements pris avec l'Abattoir du Mercantour aucune amélioration n'est constatée. Il demande aux responsables de l'Abattoir de prendre leur responsabilité sur le non-respect de leur engagement.

M. Le Maire demande de provoquer une réunion d'urgence pour le non-respect de la convention d'autorisation de rejet des effluents dans le réseau d'assainissement communal.

Mme Evelyne COLLE s'interroge sur le fait de pouvoir mettre des pénalités pour le non-respect de la convention et de leur irresponsabilité.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Recettes d'exploitation à la somme de :	601 053.24 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	601 053.24 €

D'où résulte un excédent de : NEANT

Recettes d'investissement à la somme de :	440 706.54 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	440 706.54 €

D'où résulte un excédent de : NEANT

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3.3. Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la Régie Réseau de Chaleur.

Le Budget de la Régie du réseau de chaleur se porte bien.

Les principaux investissements pour l'année 2019 sont les suivants :

- Création d'une serre sur la chaudière bois ;
- Acquisition d'un aspirateur à cendres ;
- Remplacement de la chaudière de la Salle des Fêtes (vieille de 37 ans) par une chaudière à pellet ;
- Acquisition d'une balayeuse électrique ;

Recettes d'exploitation à la somme de :	207 716.94 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	207 716.94 €

D'où résulte un excédent de : NEANT

Recettes d'investissement à la somme de :	362 267.74 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	362 267.74 €

D'où résulte un excédent de : NEANT

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

SUBVENTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIERES

1. Subventions aux associations pour l'année 2019

Sur proposition de M. Joseph PEYRE, 5^{ème} adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

Aide au fonctionnement	
Football Club des Vallées Vaire Var	2 000,00
La Boule Pugétoise	1 300,00
Tennis Club des Vallées d'Azur	2 000,00
Caminà	1 500,00
Puget-Chorégraphie	3 000,00
Association sportive du collège Auguste Blanqui	500,00
Association Sportive de l'École Primaire de Puget-Théniers	1 800,00
Rat d'Eau Livre	6 000,00
Harmonie Pugétoise	1 150,00
Radio Vallée Var	2 000,00
Puget Photo Partage	300,00
Ecomusée du pays de la Roudoule	1 000,00
Grimaldi FM	5 000,00
Association des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie Section de Puget-Théniers	500,00
Foyer Rural CEPAGE	6 000,00
Secours Catholique	500,00
Syndicat Agricole de la Haute Vallée du Var	1 000,00
Les Amis de l'Olive Pugétoise	500,00

Aide à l'investissement	
Associations Autonome des Parents d'Elèves de Puget-Théniers	500,00

Aide au projet	
LPO	400,00
Montagnes paysannes	1 500,00

TOTAL SUBVENTIONS	38 450,00
--------------------------	------------------

M. Jean-Pierre DAVID expose qu'il serait souhaitable que Montagnes Paysannes sollicite une subvention de fonctionnement à la Communauté de Communes et non à la Commune. Cette association englobe l'ensemble du territoire de la C.C.A.A., de ce fait la commune de Puget-Théniers ne doit pas être la seule à les subventionner.

M. Jean-Claude AUTHIER explique que cette subvention communale est indispensable pour le fonctionnement de cette association. Il n'est pas d'accord avec M. Jean-Pierre DAVID.

M. Jean-Pierre DAVID explique qu'il a toujours soutenu l'association Montagnes Paysannes. Il insiste sur le fait que ce n'est pas à la commune de donner cette subvention mais bien à la Communauté de Communes et s'engage à soutenir la demande de subvention de cette association en Conseil Communautaire.

M. Joseph PEYRE demandera à l'association Montagnes Paysannes de solliciter la Communauté de Communes et non la commune de Puget-Théniers lors des prochaines demandes de subventions.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

M. Joseph PEYRE et M. Jean-Claude AUTHIER ne prennent pas part au vote pour chaque association qui les concerne.

M. Joseph Peyre soumet également au Conseil municipal les demandes de subventions reçues par courrier :

- Association sportive collège Jean Franco - Montant non précisé sur la demande
- Association d'action éducative - montant demandé : 200,00 euros
- Ligue française contre la sclérose en plaques montant demandé : 100,00 euros
- Solidarité Paysans - Montant demandé : 50,00 euros

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

4. Participation financière 2019 au fonctionnement du CCAS

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action sociale prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Théniers (CCAS), en lui accordant une subvention d'un montant de 8.800 €.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

PARTENAIRES

5. Convention Département/Commune/Collège d'utilisation réciproque de locaux et services pour Scène de Cirque 2019

Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, la commune sollicite le collège Auguste Blanqui pour l'utilisation de son internat durant le festival « Scène de Cirque ».

Il s'agit d'accueillir dans de bonnes conditions et de réunir en un même lieu, à proximité de leurs sites de production, les compagnies professionnelles qui interviennent durant le festival.

En contrepartie, la commune de Puget-Théniers met à disposition la salle des fêtes communale pour les besoins des classes du collège et organise des animations culturelles en partenariat avec les professeurs.

Elle s'acquitte d'une redevance de 1.500 € pour l'occupation de l'internat durant une semaine.

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation du Conseil, la convention d'utilisation réciproque de locaux et services entre le Collège A. Blanqui, la Commune de Puget-Théniers et le Département 06 pour l'année 2019.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

POLICE FUNERAIRE

1. Délégation des pouvoirs de police funéraire du Maire

La Loi n°2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures a réduit le nombre des opérations funéraires devant faire l'objet d'une surveillance par les forces de sécurité.

Cette nouvelle mesure de simplification administrative permet également de réduire le coût des obsèques pour les familles.

Désormais, seuls la fermeture et le scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation nécessitent la surveillance par un fonctionnaire de police, en zone police nationale ou un policier municipal ou un garde-champêtre, en zone gendarmerie.

En l'absence de policier municipal ou de garde-champêtre en zone gendarmerie, cette surveillance devra être assurée, comme précédemment, par le maire ou l'un de ses adjoints, en leur qualité d'officier de police judiciaire.

En vertu de l'article L2122-18 du CGCT, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.

En cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, la délégation peut concerner des membres du conseil municipal.

Rappel : le maire ne peut pas déléguer cette compétence à des agents communaux.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il délègue une partie de ses pouvoirs de police judiciaire dans la surveillance des opérations funéraires à :

- M. CORPORANDY Pierre, 1^{er} Adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement,
- M. JACQUEMOUD Patrick, Conseiller municipal

Lors de la fermeture et du scellement du cercueil lorsqu'il y a crémation.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

SPORT

2. Période d'ouverture de la piscine pour la saison 2019

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, propose de fixer l'ouverture de la piscine du **1^{er} mai au 25 octobre 2019**.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

3. Tarifs des entrées de la piscine

Monsieur Joseph PEYRE, adjoint au Sport, à la Culture et à la Vie Associative, propose de maintenir les tarifs pour la saison 2019 identique à l'année 2018.

⇒ Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. Christian DROGREY s'inquiète de la baisse de la fréquentation du Collège A. Blanqui, dû à la mauvaise réputation.

Faire remonter une information pour étudier sérieusement les conditions de dérogations afin d'éviter la désertification de l'établissement au profit d'autres collèges.

Cette question n'étant pas une compétence communale, il conviendrait d'en informer le Département 06, en charge des collèges.

1. MISE A DISPOSITON DU BROYEUR DE LA COMMUNE

M. Jean-Claude AUTHIER demande la possibilité d'utiliser le broyeur de la commune par son association « Les Amis de l'Olives de Puget ».

⇒ Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité.

2. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES RESIDENCES SOCIALES

M. Gérard MICOL demande une réunion avec les responsables des résidences sociales concernant l'entretien des espaces verts. Il souhaiterait qu'une convention soit signée pour clarifier les besoins et obtenir un dédommagement pour le travail accompli par les services techniques municipaux.

3. REGULARISATION FONCIERE DU COLLEGE A. BLANQUI

M. Robert VELAY demande de prendre contact avec le Département des Alpes-Maritimes afin d'effectuer la régularisation foncière du Collège A. Blanqui.

4. UTILISATION DE PESTICIDE SUR LA COMMUNE

M. Jean-Claude AUTHIER demande au Conseil Municipal de délibérer pour la non-utilisation de pesticide et de produits chimiques sur la commune de Puget-Théniers.

M. Gérard MICOL indique que les services techniques de la commune font déjà beaucoup d'effort sur l'utilisation de ces produits.

Cette question sera examinée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur Robert VELAY, maire de Puget-Théniers, lève la séance du Conseil à 20h50.

La Secrétaire



Anne-Marie REDELSPERGER

Le Maire



Robert VELAY